



**Centre Communal
d'Action Sociale**

Hôtel de ville
BP 100
74152 Rumilly cedex
Tél. 04 50 64 69 02

➤ Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rumilly

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 juin à neuf heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rumilly, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Rumilly, sous la présidence de Mme Astrid CROENNE, Adjointe au Maire chargée des affaires sociales, du logement, de la petite enfance et des relations avec les aînés, Vice-présidente du CCAS.

Date de la convocation du Conseil d'Administration : 10 juin 2025.

Nombre de membres afférents au Conseil d'Administration : 17
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 11 membres présents

PRÉSENTS : Mmes Jocelyne BIJASSON, Christine BOICHET-PASSICOS, Astrid CROENNE, Béatrice CHAUVETET, Françoise GILSON, Fabienne JACCOUD, Edwige LABORIER, Marie STABLEAUX-VILLERET, Cécile VUILLARD,

MM. Jean-Noël CASSÉ et Claude PERRUISSET.

PROCURATIONS : /

EXCUSÉS : MM. Christian DULAC et Daniel GIRODIN,
Mmes Monique BONANSEA et Liliane DEBERNARDI

Mme Marie STABLEAUX-VILLERET a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-06-02

**Nature de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1 – Autres domaines de compétences des communes**

Objet : ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX 2025 : « OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE »

Rapporteur : Mme Astrid CROENNE, Adjointe au Maire chargée des affaires sociales, du logement, de la petite enfance et des relations avec les aînés, Vice-présidente du CCAS.

L'année 2025 connaît un contexte particulier dans le domaine de la petite enfance :

Au niveau communal,

- La fermeture de la crèche familiale Sucre d'Orge, 1^{er} service public de la petite enfance du territoire, va marquer l'histoire des familles rumilliennes après 50 ans de fonctionnement.

- Parallèlement, People and Baby a décidé de fermer sa crèche collective de Rumilly (Bulle de Soie), également au 31 août 2025, après 11 ans de fonctionnement, pour des raisons de restructuration du groupe. Il cherche un repreneur mais rien n'est acté à ce jour.

Au niveau national, la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi a introduit, à l'article 17, la notion d'autorité organisatrice (AO) de l'accueil du jeune enfant, qui comprend quatre compétences. Les communes peuvent transférer tout ou partie de ces 4 compétences à un EPCI.

Sans décision de transfert à ce jour, la Ville de Rumilly peut demander à son CCAS de mettre en œuvre les compétences pour son compte.

Parmi les 4 compétences, l'ensemble des communes ont l'obligation de recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles et modes d'accueil disponibles sur leur territoire.

C'est pour répondre à ce premier objectif que l'Analyse des Besoins Sociaux 2025 du CCAS de Rumilly s'intéresse à l'Offre d'Accueil Petite enfance.

Par souci d'efficacité, il a été choisi de reprendre l'étude petite enfance réalisée en 2018-2019 par la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, et d'actualiser les données et les analyses.

Il s'agit d'observer les évolutions des modes de garde sur le territoire du bassin de vie de Rumilly, et, de se projeter plus précisément sur l'écart entre les besoins couverts et les besoins non satisfaits de la population rumillienne. La commune pourra ainsi se fixer des objectifs en matière d'accueil du jeune enfant à court et moyen terme, pour y répondre.

Par ailleurs, le Conseil Municipal pourra s'appuyer sur cette Analyse des Besoins Sociaux pour répondre à sa nouvelle obligation depuis le 1^{er} janvier 2025 : rendre un avis sur l'opportunité d'installation d'un établissement ou service d'accueil de droit privé, au regard des besoins recensés sur son territoire.

L'Analyse des Besoins Sociaux, jointe en **annexe n°2**, fait l'objet d'une présentation au Conseil d'Administration.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité, par 11 voix POUR (11 membres présents),

APPROUVE l'Analyse des Besoins Sociaux (annexe n°2).

Ainsi délibéré,

Pour extrait conforme,

**La Secrétaire de séance,
Marie STABLEAUX-VILLERET**



**L'Adjointe au Maire chargée des affaires sociales,
du logement, de la petite enfance et des relations
avec les aînés,
Vice-présidente du CCAS**

Astrid CROENNE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

074-267410140-20250623-2025_06_SS_D02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2025
Publication : 26/06/2025

La Vice-Présidente du CCAS
Astrid CROENNE

Signé par : ASTRID CROENNE
Date : 25/06/2025
Qualité : DOCUMENT VICE PRESIDENTE CCAS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

074-267410140-20250623-2025_06_SS_D02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2025

Publication : 26/06/2025

La Vice-Présidente du CCAS
Astrid CROENNE



Signé par : ASTRID CROENNE
Date : 25/06/2025
Qualité : DOCUMENT VICE PRESIDENTE CCAS



ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX
« OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE »
Année 2025

**Etat des lieux de l'offre privée et publique sur Rumilly et la Communauté de
Communes**

Analyse des besoins et de leur évolution dans les années à venir

Approuvée par le Conseil d'Administration

du CCAS de Rumilly

Le 23 juin 2025

Introduction :

L'année 2025 connaît un contexte particulier dans le domaine de la petite enfance :

Au niveau communal,

- La fermeture de la crèche familiale Sucre d'Orge, 1^{er} service public de la petite enfance du territoire, va marquer l'histoire des familles rumilliennes après 50 ans de fonctionnement.
- Parallèlement, People and Baby a décidé de fermer sa crèche collective de Rumilly (Bulle de Soie), également au 31 août 2025, après 11 ans de fonctionnement, pour des raisons de restructuration du groupe. Il cherche un repreneur mais rien n'est acté à ce jour.

Au niveau national, la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi a introduit, à l'article 17, la notion d'autorité organisatrice (AO) de l'accueil du jeune enfant, qui comprend quatre compétences. Les communes peuvent transférer tout ou partie de ces 4 compétences à un EPCI.

Sans décision de transfert à ce jour, la Ville de Rumilly peut demander à son CCAS de mettre en œuvre les compétences pour son compte.

Parmi les 4 compétences, l'ensemble des communes ont l'obligation de recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles et modes d'accueil disponibles sur leur territoire.

C'est pour répondre à ce premier objectif que l'Analyse des Besoins Sociaux 2025 du CCAS de Rumilly s'intéresse à l'Offre d'Accueil Petite enfance.

Par soucis d'efficacité, il a été choisi de reprendre l'étude petite enfance réalisée en 2018-2019 par la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, et d'actualiser les données et les analyses.

Il s'agit d'observer les évolutions des modes de garde sur le territoire du bassin de vie de Rumilly, et, de se projeter plus précisément sur l'écart entre les besoins couverts et les besoins non satisfaits de la population rumillienne. La commune pourra ainsi se fixer des objectifs en matière d'accueil du jeune enfant à court et moyen terme, pour y répondre.

Par ailleurs, le Conseil Municipal pourra s'appuyer sur cette Analyse des Besoins Sociaux pour répondre à sa nouvelle obligation depuis le 1^{er} janvier 2025 : rendre un avis sur l'opportunité d'installation d'un établissement ou service d'accueil de droit privé, au regard des besoins recensés sur son territoire.

Dynamique démographique locale

1. Réduction du rythme de la croissance

Périodes	EPCI		Rumilly	
	2010 -2015	2015-2021	2010-2015	2015-2021
Taux d'évolution annuel total de la population (%)	2,13	1,18	2,0	1,2
Taux d'évolution annuel de la population dû au solde naturel (%)	0,76	0,51	0,9	0,5
Taux d'évolution annuel de la population dû au solde migratoire (%)	1,37	0,67	1,1	0,7
Taux de natalité (‰)	13,7	11,8	16,8	13,5

La dynamique démographique générale du territoire est soutenue, avec une augmentation de 19 % de sa population totale entre 2010 et 2021 :

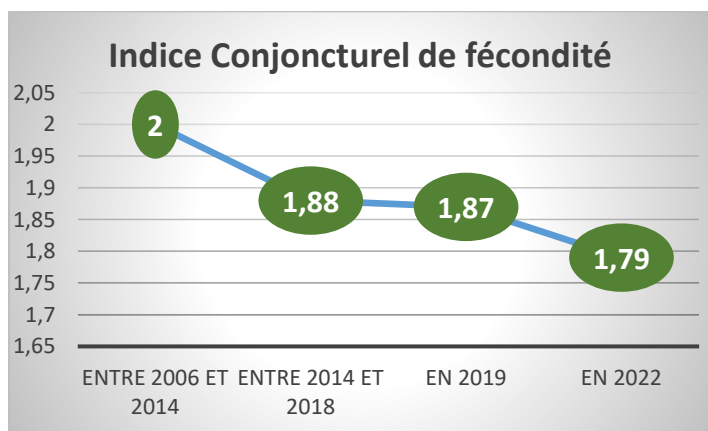
- Entre 2010 et 2015, la population a augmenté en moyenne de 2,13 % par an au sein de l'intercommunalité, soit un rythme bien supérieur aux moyennes des intercommunalités limitrophes et départementale (respectivement +1,38 % en moyenne et +1,47 %)
- Depuis 2015, la population a augmenté en moyenne de 1,18 % par an, ce qui représente toujours un rythme légèrement supérieur à celui des EPCI limitrophes (+1,02 % par an) et du département (+0,97 %), mais avec une réduction significative des écarts et du rythme de croissance local.

Le taux de natalité en décroissance conduit à une réduction du rythme de la croissance démographique (baisse du solde naturel).

Le solde migratoire est le phénomène moteur de l'augmentation du nombre d'habitants. Toutefois, il s'agit aussi du facteur connaissant la plus grande dépréciation, expliquant majoritairement la réduction de la rapidité de croissance démographique. On l'explique notamment par l'installation de ménages plus âgés en raison de la tension du parc foncier toujours plus importante en Haute Savoie, conduisant à une accessibilité moindre pour les ménages plus jeunes. (Dans les projections, il est difficile de prendre en compte ces flux qu'on ne maîtrise pas).

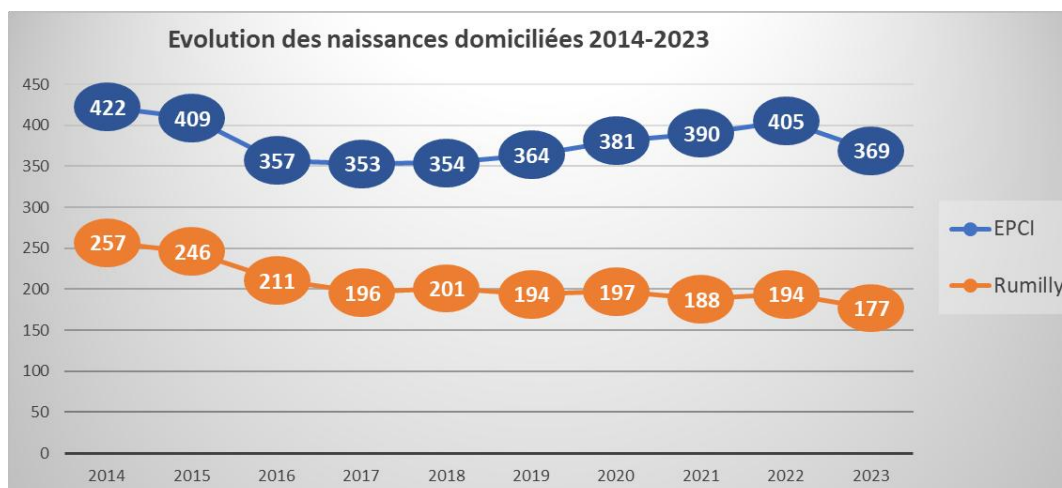
2. Baisse de la fécondité

En France l'Indice Conjoncturel de Fécondité a diminué :



Les prévisions de l'INSEE (scénario central) estiment que l'Indice Conjoncturel de Fécondité devrait être maintenu constant à 1,8 jusqu'en 2070.

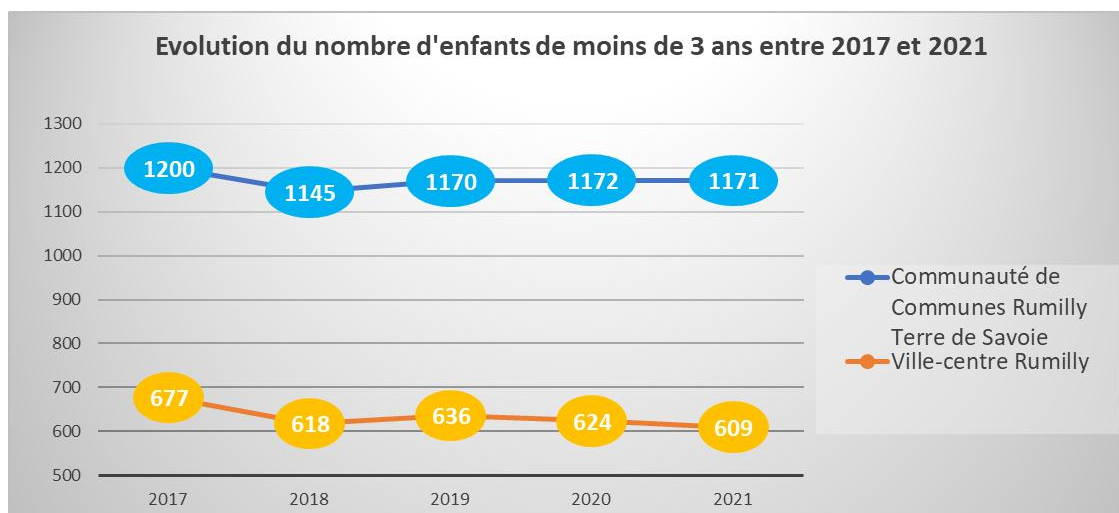
3. Evolution des naissances domiciliées 2014 – 2023



Source : INSEE

Après une baisse entre 2014 et 2016, le nombre de naissances est assez stable sur la commune de Rumilly et sur l'EPCI.

4. Evolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans entre 2017 et 2021



Source : INSEE, RP2017 à RP2021, POP1A Age regroupé et sexe

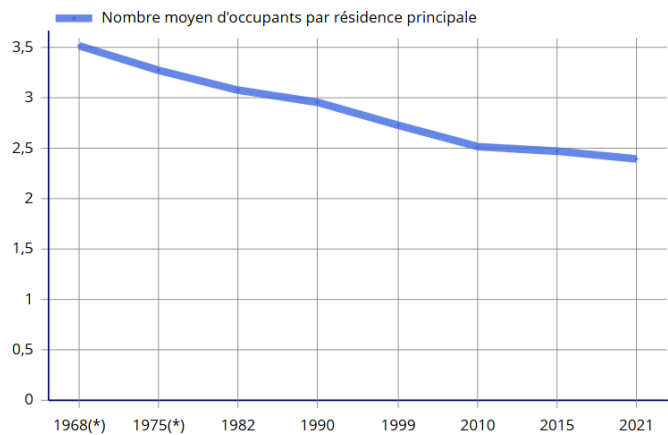
De même, la courbe du nombre d'enfants de moins de 3 ans est assez stable sur Rumilly et sur l'ensemble de la Communauté de Communes.

Pour résumé : alors que le taux de natalité est en baisse, étant donné que la population continue d'augmenter, le nombre de naissance en valeur absolue reste stable.

5. Evolution de la taille des ménages

Sur l'EPCI

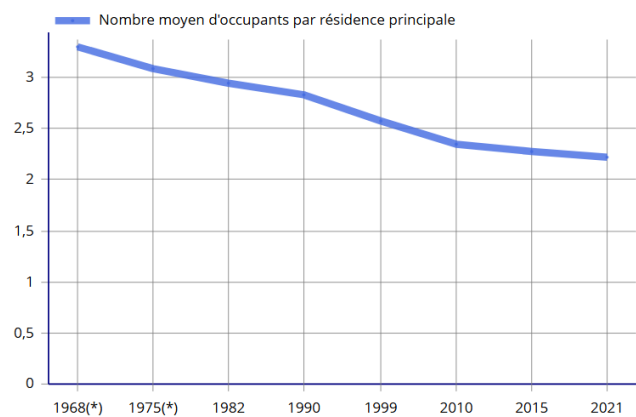
FAM G1 - Évolution de la taille des ménages en historique depuis 1968



Source INSEE

Sur la Commune de Rumilly

FAM G1 - Évolution de la taille des ménages en historique depuis 1968



Source INSEE

La diminution du nombre moyen de personnes par ménage ralentit mais se poursuit.

6. Evolution des familles monoparentales

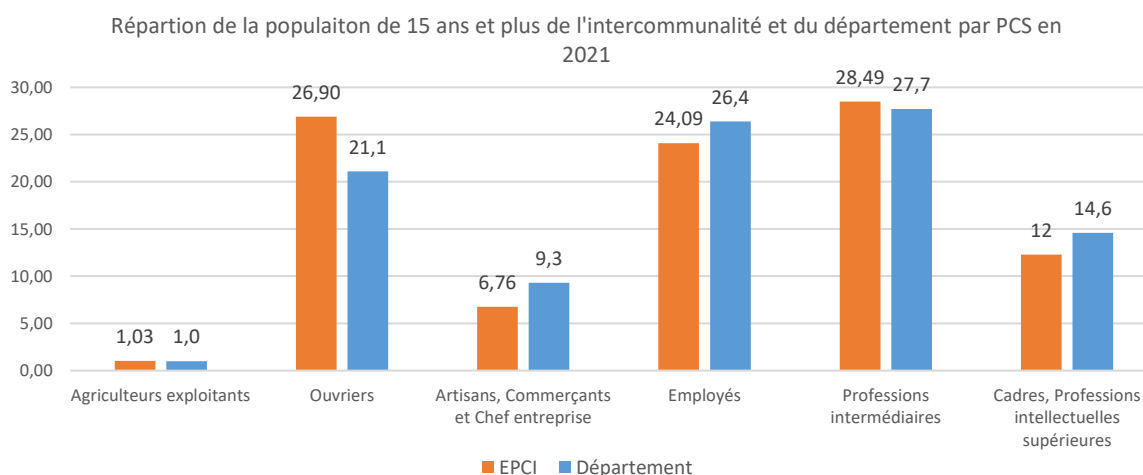
Taux de familles monoparentales parmi les ménages	2010	2015	2021
EPCI	8,3	8,3	8,4
Commune de Rumilly	9,5	10,5	10,5

Source INSEE FAM T1 . Ménages selon leur composition

La ville de Rumilly compte une plus grande proportion de foyers monoparentaux : 10,5%, que dans l'ensemble de l'EPCI : 8,4% (En France : 10,1%).

C'est un facteur de précarité à prendre en compte quand on sait que 19% des personnes vivant dans une famille monoparentale sont pauvres contre 7% des couples avec un ou plusieurs enfants (Source : observatoire des inégalités).

7. Ménages selon les Catégories socio-professionnelles de la personne de référence



Source INSEE

On retrouve une surreprésentation des ouvriers et des professions intermédiaires à Rumilly et sur la Communauté de Communes, comparativement à la population départementale.

Offre d'accueil petite enfance différenciée entre la ville centre et les communes rurales

Evolution du nombre de places entre 2018 et 2025 sur la commune de Rumilly

Structures		1 ^{er} sept 2018		1 ^{er} sept 2025		Hypothèse fermeture Bulle de soie		
EAJE		230	47,7	105	32%	75	25%	
Accueil collectif public		170	35,3%	39	12%	39	13%	
Croq'Lune	CCAS Rumilly	40	8,3%	39	12%	39	13%	Places « PSU * » : 39
Sucre d'Orge	CCAS Rumilly	130	27%	0	-	0	-	
Accueil collectif privé		60	12,4%	66	20%	36	12%	
Crèche inter-entreprises Bulle de Soie	People And Baby	30	6,2%	30	9%	0	-	
Chez les Rumini	Choudoudou	10	2,1%	12	4%	12	4%	Places « Paje ** » : 36
Les Minidoux	Baby Boum	10	2,1%	12	4%	12	4%	
Les Titounets	Baby Boum	10	2,1%	0	0	0	0	
Les Petites Betty's	Baby Boum	0	-	12	4%	12	4%	
Accueil individuel		252	52,3%	222	68%	222	75%	
Ass Mat (dont Mam)	-	252	52,3%	222	68%	222	75%	
Salarié(e) à domicile	-	NC	-	NC	-	NC	-	
TOTAL	-	482	100%	327	10%	297	100%	

Note :

* : PSU : La Prestation de Service Unique (PSU) est une aide au fonctionnement versée par les Caf aux gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje). Elle permet de garantir un tarif horaire aux familles et d'offrir aux familles un mode de garde souple.

**Paje : La Prestation d'Accueil du Jeune Enfant est une aide de la CAF versée aux parents : elle est composée d'un Complément de libre choix du Mode de Garde (CMG) qui permet aux parents qui continuent à travailler de compenser en partie le coût de la garde d'un enfant en micro-crèche (également chez une assistante maternelle).

Evolution du nombre de places entre 2018 et 2025 sur les communes de l'intercommunalité hors Rumilly

COMMUNES BOURGS ET VILLAGES						
Structures		1 ^{er} sept 2018		1 ^{er} sept 2025		
EAJE		49	12,9%	101	24%	
Accueil collectif public		29	7,7%	29	6,8%	
Le Jardin des P'Tiouts	Commune de Sâles	17	4,5%	29	6,8%	Places « PSU » : 29
Touchatout	Commune de Sâles	12	3,2%	0	0%	
Accueil collectif privé		20	5,2%	72	16,9%	Places « Paje » : 72
Hautencouleurs	Choudoudou (Hauteville)	10	2,6%	12	2,8%	
Les lutins du Fier	Baby Boum (Vallières sur Fier)	10	2,6%	12	2,8%	
Les petits Eus'Zèbres	Choudoudou (St Eusèbe)	0	-	12	2,8%	
Pomme cannelle	Crèchanous (Marcellaz-Albanais)	0	-	12	2,8%	
Val'Heureux et Fier	Baby Boum (Vallières sur Fier)	0	-	12	2,8%	
Les Colibris de Vallières	L'île aux colibris (Vallières sur fier)	0	-	12	2,8%	
Accueil individuel		332	87,1%	325	76%	
Ass Mat (dont Mam)	-	332	87,1%	325	76,3%	
Salarié(e) à domicile	-	NC	-	NC	-	
TOTAL	-	381	100%	426	100%	

1. Analyse de l'évolution de l'offre entre 2018 et 2025 :

Accueil collectif :

- Offre publique :

- Fermeture de la crèche familiale au 31/08/2025 : - 130 places agréées entre 2018 et 2025
A noter : le nombre de 130 places théoriques retenu par la CAF en 2018 était surestimé par rapport aux places réelles
 - 91 places réelles en 2018 ;*
 - 67 places réelles en 2019 ;*
 - 59 places réelles depuis 2022.**La référence aux places réelles permettrait de modérer la diminution du nombre total de places. Cependant, le nombre de places théoriques permet de comparer avec les données officielles, notamment celles de la CAF.*

- Diminution du nombre de places de la crèche Croq'Lune : -1 place (pour des questions réglementaires liées aux nouvelles normes d'agrément)

- Aucune création de nouvelle crèche publique entre 2018 et 2025.

➤ Offre privée :

- Création de micro-crèches privées sur les communes hors Rumilly, et augmentation réglementaire des agréments de micro-crèches (évolution de 10 à 12 places)

- Fragilité de la crèche Bulle de Soie du groupe People and Baby (interrogation sur sa reprise après août 2025)

Accueil individuel

- Diminution du nombre d'assistantes maternelles sur le territoire,
 - Diminution de 30 places sur Rumilly
 - Diminution de 7 places sur le reste des communes de l'intercommunalité

- Le Relais Petite Enfance, porté par la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, situé à Vallières sur Fier, accompagne les assistants maternels dans la gestion de leur activité et aide les familles dans la recherche d'un mode d'accueil.

Synthèse de l'évolution des places : diminution du nombre total de places d'accueil du jeune enfant sur le territoire

Capacité d'accueil au 1^{er} sept 2018 : 863 places

Capacité d'accueil au 1^{er} sept 2025 : 753 places (723 si pas de reprise de la crèche People and Baby)

Soit une perte de 12,7% des places.

Diminution de l'offre d'accueil sur le territoire, avec une évolution différenciée entre la commune-centre et les autres communes :

- Diminution des places en accueil public à Rumilly
- Réduction des places d'accueil individuel sur l'ensemble des communes de la communauté de communes du fait de la diminution du nombre des assistantes maternelles
- Augmentation forte des places d'accueil en crèches privées sur le reste du territoire

2. Capacité d'accueil théorique

Pour comparer les offres d'accueil petite enfance entre territoires, on utilise la « capacité théorique d'accueil » c'est-à-dire la capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil formels pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Evolution de la capacité d'accueil théorique (tous les modes d'accueil formels)

Capacité d'accueil théorique	2016	Cafdata 2021 ou 2022	Estimation sept 2025	
Rumilly	NC	NC	58% (ou 53% si fermeture P&B)	<i>En 2025 : 327 (ou 297) places / 559 naissances 2021-2022-2023</i>
EPCI	60,1%	61,9% (2021)	65% (ou 62% si fermeture P&B)	<i>En 2016 Cafdata En 2025 : 753 (ou 723) places / 1164 naissances 2021-2022-2023</i>
Haute Savoie	49,7%	54,7% (2022)		
France	58,1%	60,3% (2022)		

Le taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en accueil collectif et individuel reste plus élevé que la moyenne départementale et nationale.

Alors que sur l'ensemble de l'EPCI le taux de couverture a continué à augmenter ces dernières années, il est plus faible sur la commune de Rumilly.

Il est également intéressant de regarder plus précisément le taux de couverture des places d'accueil collectif c'est-à-dire les places en crèches (ratio entre le nombre de places en Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant publics et privés, et le nombre d'enfants de moins de 3 ans).

Taux de couverture en EAJE (uniquement les places d'accueil collectif, en Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant, publics et privés)

Taux de couverture en EAJE	2017	Cafdata 2021 ou 2022	Estimation sept 2025	
Rumilly	35%		18,7 (ou 13,4% si fermeture P&B)	<i>Pour 2017 : 230 places EAJE / 653 naissances 2015-2016-2017. Pour 2025 : 105 (ou 75) places EAJE / 559 naissances 2021-2022-2023</i>
EPCI	25%	32,8% (2021)	17,6% (ou 15% si fermeture P&B)	<i>En 2017 : 279 places EAJE / 1119 naissances 2015-2016-2017. Pour 2025 : 206 (ou 176) places EAJE / 1164 naissances 2021-2022-2023</i>
Haute Savoie	18,6%	21,6% (2022)		
National	19,5%	23,3% (2022)		

Alors qu'elle évoluait de manière continue ces dernières années, l'offre d'accueil collectif en crèches, estimée en 2025, se réduit fortement avec la fermeture de la crèche familiale, et risque de se réduire encore si la crèche People and Baby n'a pas de repreneur.

L'offre d'accueil collectif en crèches pourrait se retrouver à un niveau inférieur aux moyennes départementale et nationale.

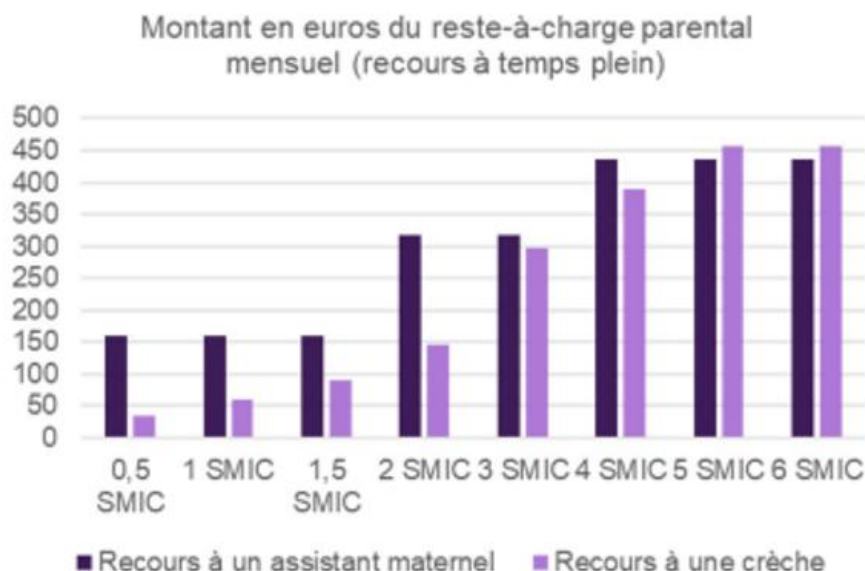
L'offre publique ne représente plus que 9% (9,4% sans reprise de P&B) de l'ensemble de l'offre du territoire, et 12% sur Rumilly (ou 13% sans reprise de P&B).

L'accueil individuel par les assistantes maternelles, retrouve une part très importante dans l'offre globale : 68% à Rumilly et 75% sur le reste des communes soit 72% pour l'ensemble de l'EPCI (ou 75% sans reprise de P&B).

Le reste est porté par les micro-crèches privées.

3. Coût pour les familles

Le centre de l'observation de la société (COMPAS, 21 février 2024) explique que l'accueil en crèche ou chez une assistante maternelle induit des inégalités sociales et économiques importantes. En effet, « le reste-à-charge est deux fois plus important pour un couple percevant l'équivalent du SMIC qui fait appel à un accueil à temps plein, en cas de recours à un assistant maternel qu'à une crèche ».



Par ailleurs, la Cour des Comptes apporte des éclairages sur le coût pour l'accueil en micro-crèches privées (elles ne sont pas subventionnées par la CAF : les familles perçoivent la Paje, Prestation d'Accueil du Jeune Enfant, sous conditions de ressources):

« La progression de l'offre est essentiellement portée par le secteur marchand, qui développe notamment des « micro-crèches Paje » dans les territoires où la demande solvable des familles est plus élevée, aux dépens des territoires plus pauvres et ruraux ».

(source : Cour des Comptes, La politique d'accueil du jeune enfant, Évaluation de politique publique, Rapport public thématique, Synthèse, Décembre 2024).

Selon les informations de la chargée de développement à la CAF (service accompagnement des Territoires), on peut estimer les coûts selon les structures, en moyenne (données 2020 en cours de réactualisation):

- **En Micro-crèches « Paje »**
 - o Coût moyen : environ 10€/h
 - o Après aide CAF aux familles (CMG) : coût moyen : 4,27€/h
 - o Les micro-crèches n'étant pas financées par la CAF elles n'ont pas de contraintes : elles facturent 50h/sem
 - o **Total à charge des familles : 924,45€/mois en moyenne**

- **Crèches « PSU » :**
 - o Coût moyen départemental : 2,59€/h
 - o **Total à charge pour les familles : 561€/mois en moyenne si contrat 50h/sem**

Et + de souplesse dans les contrats : souvent moins que 50h/sem

Or, l'évolution de la répartition des places « Paje » et « PSU » pourrait être celle-ci au 1^{er} septembre, sans reprise de P&B :

Répartition selon les modes de facturations aux familles au 01/ 09 /2025	Commune de Rumilly	EPCI dont Rumilly
Places Paje	36	108
Places PSU	39	68

Seules les crèches publiques ou privées (comme People and Baby) financées par la CAF avec la Prestation de Service Unique (PSU) proposent aux familles un mode de garde basé sur une facturation au taux d'effort, c'est-à-dire qui prend en compte leurs revenus et la composition familiale.

La CAF cherche à maintenir un équilibre entre les places « PSU » et les places « Paje ». Si la crèche Bulle de Soie de People and Baby n'est pas reprise en PSU, l'équilibre semble fortement remis en cause sur le territoire de l'EPCI.

4. Perspectives, selon les modes d'accueil

A/ Baisse du nombre d'assistantes maternelles

Dans son enquête annuelle Aide Sociale en 2022, la DREES précise que l'effectif des assistantes maternelles en France baisse continûment depuis 2013 : - 6,7% en 2022 et - 3,9% par an en moyenne depuis 2014.

La cour des comptes estime qu'elles seront 49% à partir à la retraite d'ici à 2030, en France.

Le phénomène a, sans aucun doute, accéléré la fermeture de la crèche familiale à Rumilly, mais il fragilise également l'avenir de l'accueil individuel sur le territoire.

Des études ont montré la difficulté pour les nouvelles générations de trouver une valorisation suffisante dans ce métier malgré des évolutions dans la voie de la professionnalisation. De plus, sur Rumilly, le manque de logements et d'espace dans les logements peut être un frein supplémentaire pour accueillir les enfants à son domicile.

Le Relais Petite Enfance de la Communauté de communes projette de développer à l'automne 2025 les accueils collectifs d'assistantes maternelles dans un local mis à disposition par la commune, pour favoriser les échanges et apporter du soutien aux assistantes maternelles du territoire et principalement de Rumilly. Ceci n'inversera certainement pas la tendance mais pourra peut-être freiner la diminution du nombre des assistantes maternelles de Rumilly.

B/ Difficultés de recrutement des professionnelles de crèches

Les métiers d'auxiliaires de puériculture, d'éducatrice de jeunes enfants et de puéricultrices sont des métiers en tension, partout en France, et particulièrement en Haute Savoie du fait de l'attrait de la Suisse.

Sur le bassin de Rumilly, les difficultés de recrutement ne sont pas aussi exacerbées qu'à Annecy mais elles existent malgré tout.

La revalorisation récente des salaires a permis de redonner un peu de souffle aux structures existantes, mais cela reste à confirmer (les employeurs ne se sont pas encore tous emparés du « bonus attractivité » proposé par la CAF).

Les hypothèses de création de nouvelles crèches à l'avenir devront tenir compte de cette question.

C/ Réforme des normes d'encadrement dans les micro-crèches

Dans le cadre de la loi sur le Service Public de la Petite Enfance, un décret vient de paraître en avril 2025 qui vise à améliorer la qualité d'accueil dans les micro-crèches. Les gestionnaires seront amenés à recruter des personnels plus qualifiés, ce qui peut remettre en cause leur modèle économique. On peut penser que certaines micro-crèches vont être fragilisées. Qu'en sera-t-il des nombreuses micro-crèches qui se sont développées sur le territoire de l'Albanais ?

D/ Les crèches privées / publiques

Le modèle de la « crèche familiale » est en net recul en France malgré les nombreux atouts qu'elle présente (souplesse des horaires d'accueil, petits nombres d'enfants, soutien d'une structure publique et d'une directrice qualifiée...). Les parents continuent à la solliciter mais les gestionnaires ne parviennent plus à recruter les assistantes maternelles et abandonnent le modèle. Le CCAS de Rumilly n'est pas parvenu à inverser la tendance.

Parallèlement, toutes les enquêtes montrent que les parents continuent à plébisciter les crèches collectives. Depuis la publication des enquêtes conduites au sein des crèches privées suite à des événements dramatiques, les grands groupes (People and Baby, La maison bleue, Les petits Chaperons rouges...), sont fortement déstabilisés. Comment vont réagir les entreprises qui avaient réservé des berceaux pour leurs salariés, ainsi que les nombreuses communes qui ont préféré la délégation de service public auprès de ces sociétés plutôt que la gestion directe ?

Si le reste à charge pour les familles est le même pour une crèche publique que pour une crèche privée, les familles priorisent souvent les crèches publiques dans un souci de qualité d'accueil.

On peut, quoi qu'il en soit, rappeler que les crèches « PSU » proposent plus de souplesse dans les modalités d'accueil pour s'adapter au plus près des besoins des parents : contrats de 2 ou 3 jours par semaine par exemple, pour favoriser les temps partiels, le télétravail, la garde partagée par chacun des parents ou avec des grands-parents... Ce fonctionnement permet par exemple à la crèche Croq'Lune, agréée pour 39 places, d'accueillir au total environ 90 enfants différents sur une année.

Conclusion :

Dans un contexte de baisse du taux de natalité, et de développement de l'offre d'accueil essentiellement en micro-crèches « Paje », la proportion de places d'accueil par rapport au nombre d'enfants de moins de 3 ans a progressé ces dernières années.

Cependant, le contexte change :

- Forte remise en cause de la qualité d'accueil par les grands groupes privés (People and Baby, Les Petits Chaperons rouges, Babilou, La Maison bleue...)
- Fortes incertitudes sur l'avenir de l'équilibre financier des micro-crèches privées,
- Poursuite de la baisse du nombre des assistantes maternelles indépendantes sur la commune de Rumilly
- Recul important de l'offre « PSU » avec la fermeture de la crèche familiale du CCAS et potentiellement s'il n'y a pas de repreneur en PSU pour la crèche People and Baby.

Les besoins de la population à prendre en compte :

- Une natalité qui pourrait stagner
- Une part importante de ménages de la classe moyenne (ouvriers, employés, enseignant(e)s, infirmier(e)s et aide-soignant(e)s, fonctionnaires des collectivités territoriales, aides à domicile, artisans, agriculteurs...).
- Un bassin d'emploi dynamique.

L'offre d'accueil globale risque rapidement de ne plus être suffisante, ou pas adaptée. Par ailleurs, le risque de faillites des gestionnaires doit alerter la collectivité.

La commune gagnerait à se projeter sur les différents scénarios de développement de l'offre d'accueil petite enfance sur le territoire.

L'Exécutif réuni le 7 mai 2025 a pris connaissance de cette Analyse des Besoins Sociaux Petite Enfance, et confie au CCAS la poursuite de ses travaux pour affiner le Schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant (Convention Territoriale Globale), en étudiant plus précisément les possibilités et opportunités de création de places d'accueil sur la commune de Rumilly en lien avec les partenaires (CAF et PMI, porteurs de projets privés, Communes ou Communauté de Communes...).